

PROCES - VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL
du 26 février 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt-six février, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Pierre GUILLAUME, qui ouvre la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 et procède ensuite à l'appel des membres présents.

Etaient présents

Stéphane LE RUDULIER, Valérie MILLANCOURT, Jean-Michel MAZENQ, Marie-Antoinette CAILLOL, Guy LARROCHE, Véronique STRAUDDO, Henri CASIMIR, Angélique FORTE, Roland SCHACRE, Adjoint au maire, Lucien DARET, Josiane TEISSIER, Lydie RUSSO, Chantal CLISSON, Marie-Louise BESSETTES, Pierre SOUSTELLE, Brigitte PELOFFY, Patrice VAUTHIER, Nadia DUCLAUT, Jean-Fabrice LACAVE, Sylvie HOUDAIS, Alain EGEA, Patrick MOLINO, Corinne HERINGUEZ, Dominique DIDIER, Isabelle COLIER, Valérie LAMBRECHTS, Conseillers municipaux.

Procurations

Bernard TRITZ donne procuration à Jean-Pierre GUILLAUME,
Yvan VESPERINI donne procuration à Chantal CLISSON,
Valérie BAJEUX donne procuration à Stéphane LE RUDULIER,
Bruno GERARDIN donne procuration à Sylvie HOUDAIS,
Pierrette PUGLIESE donne procuration à Patrick MOLINO,
Corinne LUCCHINI donne procuration à Corinne HERINGUEZ.

Conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de recourir au scrutin public pour la désignation du secrétaire de séance.

Mme Valérie MILLANCOURT est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Mme Virginie SOUTEYRAT, Directrice des Finances et des Moyens Généraux assiste aux travaux de l'assemblée.

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Séance du conseil municipal du 29 janvier 2015

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2015 EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE AVEC 33 VOIX POUR.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1 : COMPTE RENDU DES DECISIONS

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Les dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22.

Ce compte rendu peut être soit présenté oralement par le maire, soit prendre la forme d'un relevé des décisions distribué aux conseillers.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis la dernière liste arrêté et présentée au dernier Conseil, en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Maire par délibération n°14017 du 5 avril 2014.

N°	OBJET	Montant € TTC
Affaires Générales		
15002	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés opérateurs téléphoniques	7 794,00 €
15018	Convention de prestation de service "Aide à l'archivage" (20 jours de prestation)	300,00 €
Culture		
15008	Prêt de l'exposition "Energies" par la Bibliothèque Départementale de Prêt	Gratuit
15009	Prêt de l'exposition "Pause photo prose" par la Bibliothèque Départementale de Prêt	Gratuit
15010	Prêt de l'exposition "Ciel miroir des cultures" par la Bibliothèque Départementale de Prêt	Gratuit
15011	Prêt de l'exposition "Peinture et grands maîtres" par la Bibliothèque Départementale de Prêt	Gratuit
15012	Prêt d'une malle pédagogique "Lumière" par la Bibliothèque Départementale de Prêt	Gratuit
15013	Exposition "Divina Natura"	5 200,00 €
15017	Redevance spectacle "TITOFF 15 ans de scène" (SACD)	1 200,00 €
15021	Redevance spectacle "TITOFF 15 ans de scène" (SACEM)	750,00 €
Jeunesse		
15001	Livraisons de repas froids pour l'ALSH le Maset	3,68 € le repas
15020	Séjour montagne (du 1 ^{er} au 7 mars 2015, 42€ par personne et par jour, 30 à 40 jeunes et 6 encadrements)	17 514,00 €
Travaux - Maintenance		
15006	Maintenance des installations d'éclairage de sécurité Avenant n°1	Sans objet
15007	Travaux d'installation, d'entretien et de réparation de systèmes d'alarmes anti-intrusion dans les bâtiments communaux	Maxi 50000 €
Vie Associative		
15015	Convention de mise à disposition de locaux et de matériels avec l'association l'Ensemble à Vents du Lacydon.	Gratuit
15016	Convention de mise à disposition du Centre d'Animation Municipal avec l'Association Adair pour le loto du 15 février 2015 (SIAP)	104,50 €
Ressources Humaines		
15014	Formation CACES R386 1B Nacelle initiale + recyclage du 13 au 15 janvier 2015 (8 agents)	1 920,00 €
15019	Formation CACES R930 grue auxiliaire - Recyclage (2 jours, 4 agents)	1 740,00 €

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

▷ De prendre acte des décisions ci-dessus énumérées.]

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire.

FINANCES LOCALES

2 : COMPTE GESTION 2014 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

Le compte de gestion 2014 du budget annexe des pompes funèbres, établi par le comptable public, est arrêté selon le détail suivant :

Section	Résultat à la clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat cumulé de clôture 2014
Investissement	47 034,86 €	0 €	- 57 579,28 €	- 10 544,42 €
Fonctionnement	19 061,51 €	0 €	30 569,54 €	49 631,05 €
TOTAL	66 096,37 €	0 €	- 27 009,74 €	39 086,63 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 février 2015.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe des pompes funèbres, établi par le comptable public.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

3 : COMPTE GESTION 2014 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

Le compte de gestion 2014 du budget principal, établi par le comptable public, arrête le résultat de clôture 2014 selon le détail ci-joint :

Section	Résultat de clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat cumulé de clôture 2014
Investissement	1 435 579,40 €	0 €	- 631 001,45 €	804 577,95 €
Fonctionnement	2 857 337,54 €	0 €	2 105 388,52 €	4 962 726,06 €
Total	4 292 916,94 €	0 €	1 474 387,07 €	5 767 304,01 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 février 2015.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver le compte de gestion 2014 du budget principal de la ville, établi par le comptable public.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstentions (Alain EGEA, Patrick MOLINO et procuration de Pierrette PUGLIESE, Corinne HERINGUEZ et procuration de Corinne LUCCHINI, Dominique DIDIER, Isabelle COLIER) et 26 voix pour.

4 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

Sortie de Monsieur Le Maire, Monsieur Le Rudulier prend la présidence.

Le compte administratif 2014 reprend les résultats du compte de gestion établi par le comptable public selon le détail ci-joint :

I. RAPPEL DES RESULTATS

Section	Résultat à la clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat cumulé de clôture 2014
Investissement	47 034,86 €	0 €	- 57 579,28 €	- 10 544,42 €
Fonctionnement	19 061,51 €	0 €	30 569,54 €	49 631,05 €
TOTAL	66 096,37 €	0 €	- 27 009,74 €	39 086,63 €

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **102 198,95 €** et concernent :

- Les travaux de caveaux
- L'écriture d'ordre relative au stock des caveaux au 01/01/2014

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **132 768,49 €** et concernent :

- La vente de caveaux
- Une subvention d'équilibre du budget principal
- La variation du stock des caveaux au 31/12/2014

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **66 756,80 €** et concernent la variation de stock des caveaux au 31/12/2014.

Les recettes s'élèvent à **9 177,52 €** et concernent :

- L'écriture d'ordre relative au stock des caveaux au 01/01/2014

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 février 2015.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver le compte administratif de l'année 2014 relatif au budget annexe des pompes funèbres.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

5 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

Le compte administratif 2014 retrace l'exécution comptable et budgétaire de l'exercice qui vient de s'écouler.

Les résultats sont décrits dans le tableau ci-après :

Section	Résultat de clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat cumulé de clôture 2014
Investissement	1 435 579,40 €	0 €	- 631 001,45 €	804 577,95 €
Fonctionnement	2 857 337,54 €	0 €	2 105 388,52 €	4 962 726,06 €
Total	4 292 916,94 €	0 €	1 474 387,07 €	5 767 304,01 €

I - RESULTATS

Les résultats cumulés sont composés :

- d'un excédent de 4 962 726,06 € en section de fonctionnement

- d'un excédent de 804 577,95 € en section d'investissement
- d'un total à la clôture de 5 767 304,01 €

Section Fonctionnement	CA 2013	CA 2014	Evolution 2013/2014
Dépenses totales	17 197 248,87 €	17 046 877,16 €	-0,87%
Recettes totales	19 405 193,59 €	19 152 265,68 €	-1,30%
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 207 944,72 €	2 105 388,52 €	-4,64%
<i>Résultat antérieur</i>	649 392,82 €	2 857 337,54 €	340,00%
RESULTAT GLOBAL	2 857 337,54 €	4 962 726,06 €	73,68%

II – L'EPARGNE

	CA 2013	CA 2014	Evolution 2013/2014
Recettes réelles de fonctionnement	19 381 439,17 €	18 919 716,01 €	-2,38%
Dépenses réelles de fonctionnement	15 798 808,54 €	16 271 010,57 €	2,99%
EPARGNE BRUTE	3 582 630,63 €	2 648 705,44 €	-26,07%
Remboursement capital dette	0,00 €	0,00 €	0,00%
EPARGNE NETTE	3 582 630,63 €	2 648 705,44 €	-26,07%

III – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – DEPENSES

OPERATIONS REELLES	Crédits ouverts	Réalisation	Taux
Chapitre: 011 - Charges à caractère général	5 683 067,00 €	4 712 430,20 €	82,92%
Chapitre: 012 - Charges de personnel	10 468 206,00 €	10 366 806,08 €	99,03%
Chapitre: 014 - Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	
Chapitre: 65 - Autres charges gestion courante	1 289 789,00 €	1 191 774,29 €	92,40%
Chapitre: 66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €	
Chapitre: 67 - Charges exceptionnelles	228 818,89 €	194 443,27 €	84,98%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00%
Chapitre: 022 - Dépenses imprévues Fonctionnement	615 535,16 €	0,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES	18 285 416,05 €	16 465 453,84 €	90,05%
OPERATIONS D'ORDRE	Crédits ouverts	Réalisation	Taux
Chapitre: 023 - Virement à la section d'investissement.	2 468 064,49 €		
Chapitre: 042- opérations d'ordre entre section	581 423,32 €	581 423,32 €	100,00%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 049 487,81 €	581 423,32 €	19,07%
TOTAL DEPENSES	21 334 903,86 €	17 046 877,16 €	79,90%

Les dépenses totales ont été réalisées à hauteur de 79,90 % et 90,05 % hors virement à la section d'investissement qui ne fait pas l'objet d'opération budgétaire.

Ces taux de réalisation démontrent que les prévisions budgétaires étaient proches des besoins de fonctionnement, la baisse du taux de dépenses totales provient du virement de la section d'investissement.

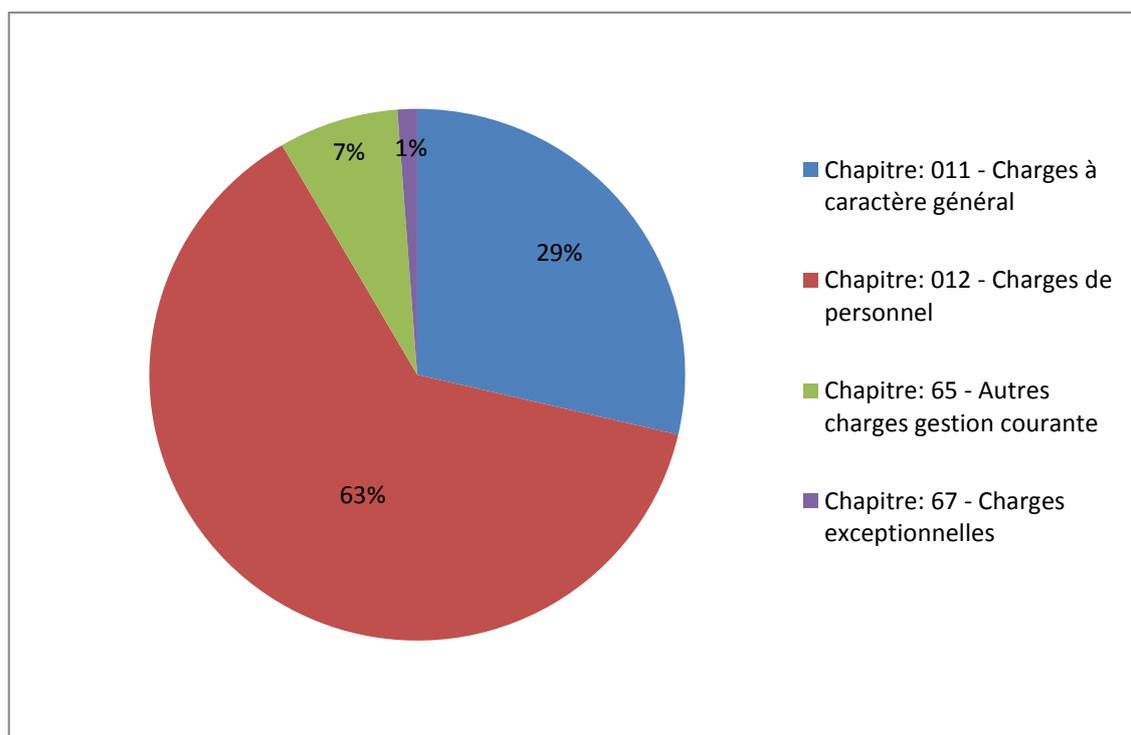
EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2013 en €	CA 2014 en €	Evolution 2013/2014
Chapitre: 011 – Charges à caractère général	4 648 779,56 €	4 712 430,20 €	1,37%
Chapitre: 012 – Charges de personnel	9 806 761,07 €	10 366 806,08 €	5,71%
Chapitre: 014 - Atténuation de produits	50 637,00 €	0,00 €	-100,00%
Chapitre: 65 – Autres charges gestion courante	1 192 359,99 €	1 191 774,29 €	-0,05%
Chapitre: 66 – Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00%
Chapitre: 67 – Charges exceptionnelles	100 270,92 €	194 443,27 €	93,92%
Chapitre 68 –Provisions pour risque	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES	15 798 808,54 €	16 465 453,84 €	4,22%

Les dépenses réelles sont en hausse de 4,22 % du fait de :

- la subvention versée au budget annexe des pompes funèbres
- l'augmentation des subventions exceptionnelles versées aux associations
- l'augmentation de la subvention de fonctionnement du CCAS

ANALYSE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



CHARGES A CARACTERE GENERAL

CA 2013: 4 648 779,56 €

CA 2014: 4 712 430,20 €

Les charges à caractère général sont en hausse de 1,37 %, cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation de la TVA à compter du 1^{er} janvier 2014.

CHARGES DE PERSONNEL

CA 2013 : 9 806 761,07 €

CA 2014 : 10 366 806,08 €

La variation des crédits constatée est due au recrutement d'agents des Nouvelles Activités Périscolaires ainsi que le reclassement indiciaire imposé par la loi des catégories C.

ATTENUATION DE PRODUITS

CA 2013 : 50 637,00 €

CA 2014 : 0,00 €

La dépense en 2014 du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), a été prise en charge par l'Agglopolo Provence.

Aucun prélèvement SRU en 2014.

CHARGES DE GESTION COURANTE

CA 2013 : 1 192 359,99 €

CA 2014 : 1 191 774,29 €

Le taux de réalisation démontre que les prévisions budgétaires ont été proches des besoins de fonctionnement

CHARGES EXCEPTIONNELLES

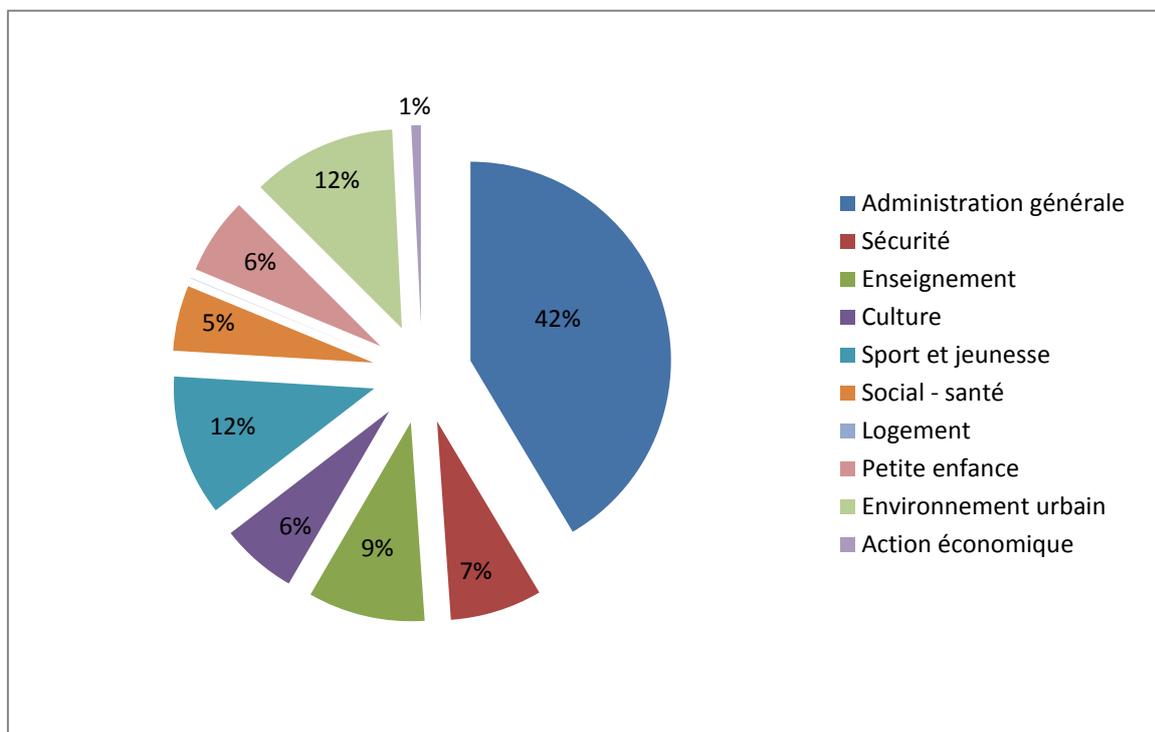
CA 2013 : 100 270,92 €

CA 2014 : 194 443,27 €

Ces charges exceptionnelles sont en hausse de 93,92 % du fait de l'augmentation d'une part du montant de la subvention versé au CCAS (401 409,25 € en 2014 contre 370 000 € en 2013) et d'autre part d'une légère augmentation des subventions exceptionnelles versées aux associations (94 588 € en 2014 contre 91 911 € en 2013).

Par nature, elles sont fluctuantes d'une année sur l'autre.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR DESTINATION



B – RECETTES

TAUX DE REALISATION			
OPERATIONS REELLES	Crédits ouverts	Réalisation	Taux
Chapitre: 70 - Produits des services	1 122 623,00 €	1 145 682,25 €	102,05%
Chapitre: 73 - Impôts et taxes	15 046 550,00 €	15 261 793,54 €	101,43%
Chapitre: 74 - Dotations et participations	2 049 894,00 €	2 282 853,82 €	111,36%
Chapitre: 75 - Autres produits gestion courant	130 300,00 €	141 690,32 €	108,74%
Chapitre: 013 - Atténuation de charges	64 000,00 €	87 696,08 €	137,03%
Chapitre: 76 - Produits financiers	199,32 €	216,25 €	108,49%
Chapitre: 77 - Produits exceptionnels	21 500,00 €	189 833,42 €	882,95%
Chapitre 78- reprise sur amortissements de provisions	0,00 €	0,00 €	
TOTAL RECETTES REELLES	18 435 066,32 €	19 109 765,68 €	103,66%
OPERATIONS D'ORDRE	Crédits ouverts	Réalisation	Taux
Chapitre 042 - opérations entre section	42 500,00 €	42 500,00 €	100,00%
TOTAL RECETTES D'ORDRE	42 500,00 €	42 500,00 €	100,00%
TOTAL Fonctionnement - Recette	18 477 566,32 €	19 152 265,68 €	103,65%

Les recettes totales ont été réalisées à 103,65 %.

La hausse des prévisions est due au versement des sommes liées aux préjudices des travaux du CAM (jugement prononcé en notre faveur en date du 17 décembre 2013).

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

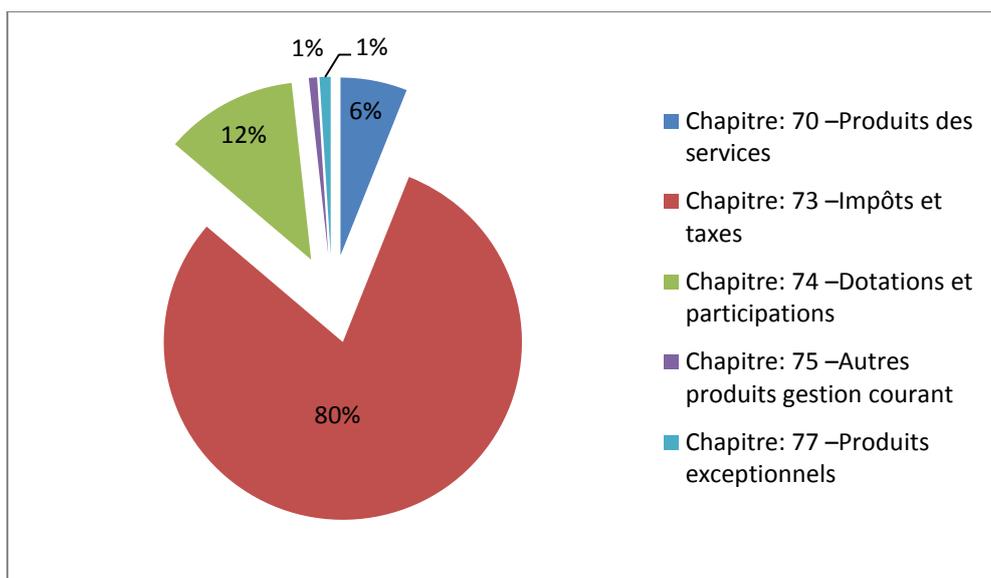
	CA 2013 en €	CA 2014 en €	Evolution 2013/2014
Chapitre: 70 –Produits des services	1 056 075,78 €	1 145 682,25 €	8,48%
Chapitre: 73 –Impôts et taxes	14 846 244,77 €	15 261 793,54 €	2,80%
Chapitre: 74 –Dotations et participations	2 285 927,73 €	2 282 853,82 €	-0,13%
Chapitre: 75 –Autres produits gestion courant	147 231,95 €	141 690,32 €	-3,76%
Chapitre: 013 - Atténuation de charges	94 120,13 €	87 696,08 €	-6,83%
Chapitre: 76 –Produits financiers	230,75 €	216,25 €	-6,28%
Chapitre: 77 –Produits exceptionnels	919 608,06 €	189 833,42 €	-79,36%
Chapitre-78-Reprises provisions semi budgétaire	32 000,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL RECETTES REELLES	19 381 439,17 €	19 109 765,68 €	-1,40%

Les recettes réelles sont en diminution de 1,40 %.

Cette baisse est notamment due à la recette perçue en 2013 de la vente d'une propriété communale à 13 HABITAT (pour la construction de logements sociaux).

Les postes principaux se répartissent ainsi :

REPARTITION DES RECETTES REELLES



ANALYSE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

PRODUITS DES SERVICES

CA 2013: 1 056 075,78 €

CA 2014: 1 145 682,25 €

Les recettes de ce chapitre proviennent essentiellement des activités municipales (structures jeunesse et Maison de la petite enfance) et sont en hausse de 8,48 %.

IMPOTS et TAXES

CA 2013: 14 846 244,77 €

CA 2014: 15 261 793,54 €

L'augmentation de ce poste de 2,80 % est liée essentiellement à la constatation de rôles supplémentaires pour 110 931 € au versement sur la taxe sur l'électricité (280 148,78 €) et des taxes additionnelles aux droits de mutation.(460 244.71 €), ces deux produits étant aléatoires d'une année sur l'autre.

DOTATIONS

CA 2013: 2 285 927,73 €

CA 2014: 2 282 853,82 €

Le taux de réalisation est dû aux versements de la CAF (régularisation du contrat enfance jeunesse 2012 pour 89 186.46 €) et au fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires (21 916,67 €).

LES AUTRES PRODUITS

Autres produits de gestion courante (75) :

CA 2013: 147 231,95 €

CA 2014: 141 690,32 €

Cette baisse de 3,76 % correspond à diverses redevances et aux loyers et charges des immeubles municipaux.

Autres produits financiers (76) :

CA 2013 :230,75 €

CA 2014 :216,25 €

Ce chapitre concerne les produits des intérêts des parts sociales versés par la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole.

Les produits exceptionnels (77) :

CA 2013 : 919 608,06 €

CA 2014 : 189 833,42 €

Ce chapitre concerne les versements des sommes liées aux préjudices des travaux du CAM.

Atténuation de charges (013) :

CA 2013 : 94 120,13 €

CA 2014 : 87 696,08 €

Ces recettes concernent le remboursement sécurité sociale et SOFCAP pour le personnel en longue maladie ou accident du travail.

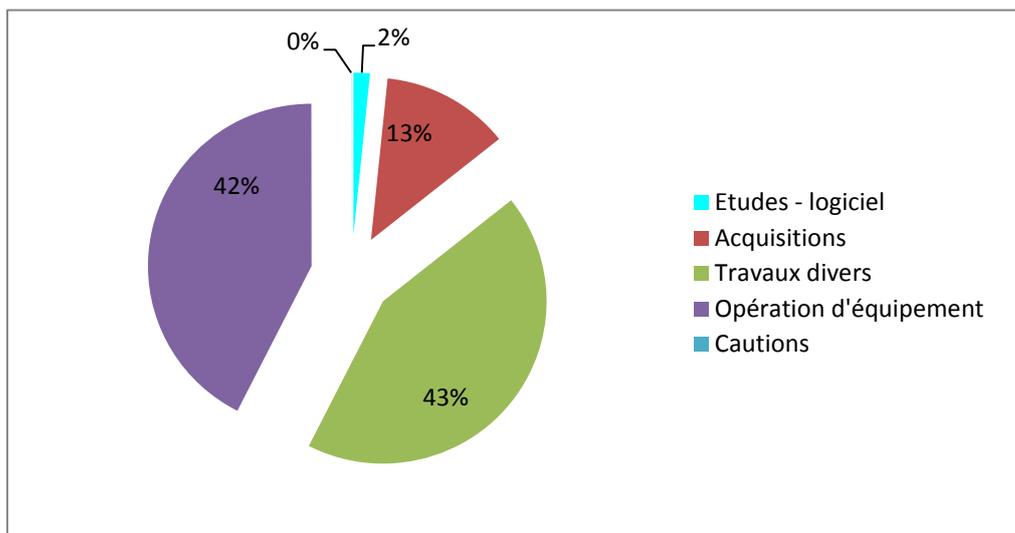
IV – SECTION D'INVESTISSEMENT

A – DEPENSES

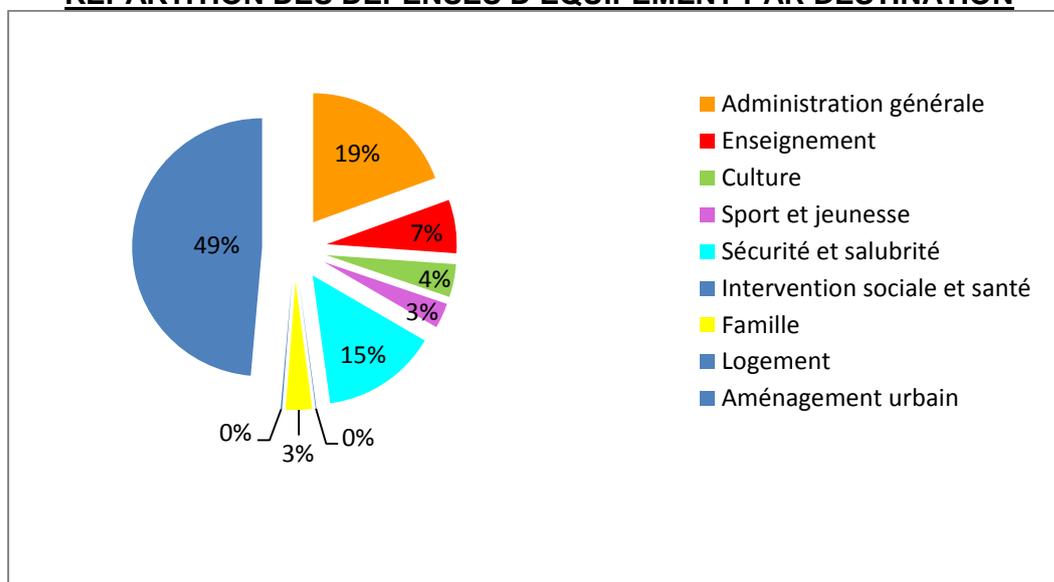
TAUX DE REALISATION			
DEPENSES REELLES	Crédits ouverts	Réalisé de l'année	Taux
Chapitre: 020 - Dépenses imprévues Invest	634 833,98 €		
Chapitre: 16 - Remboursement de caution	3 000,00 €	1 430,00 €	47,67%
Chapitre: 20 - Immobilisations incorporelles	154 960,48 €	58 544,42 €	37,78%
Chapitre: 21 - Immobilisations corporelles	1 579 472,15 €	589 562,87 €	37,33%
Chapitre: 23 - Immobilisations en cours	3 924 931,82 €	1 816 054,13 €	46,27%
Opérations individualisées	2 926 937,01 €	2 298 621,24 €	78,53%
TOTAL Investissement - Dépenses réelles	9 224 135,44 €	4 764 212,66 €	51,65%
DEPENSES D'ORDRE	Crédits ouverts	Réalisé de l'année	Taux
Dépenses d'ordre de section à section	42 500,00 €	42 500,00 €	100,00%
Opérations patrimoniales	3 550 436,12 €	3 550 436,12 €	100,00%
TOTAL Investissement - Dépense ordre	3 592 936,12 €	3 592 936,12 €	100,00%
DEPENSES TOTALES	12 817 071,56 €	8 357 148,78 €	65,20%

Les dépenses d'investissement correspondent principalement aux travaux liés aux contrat de mandat ainsi qu'aux travaux de voirie.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES



REPARTITION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT PAR DESTINATION



PRINCIPALES REALISATIONS OU TRAVAUX EN COURS:

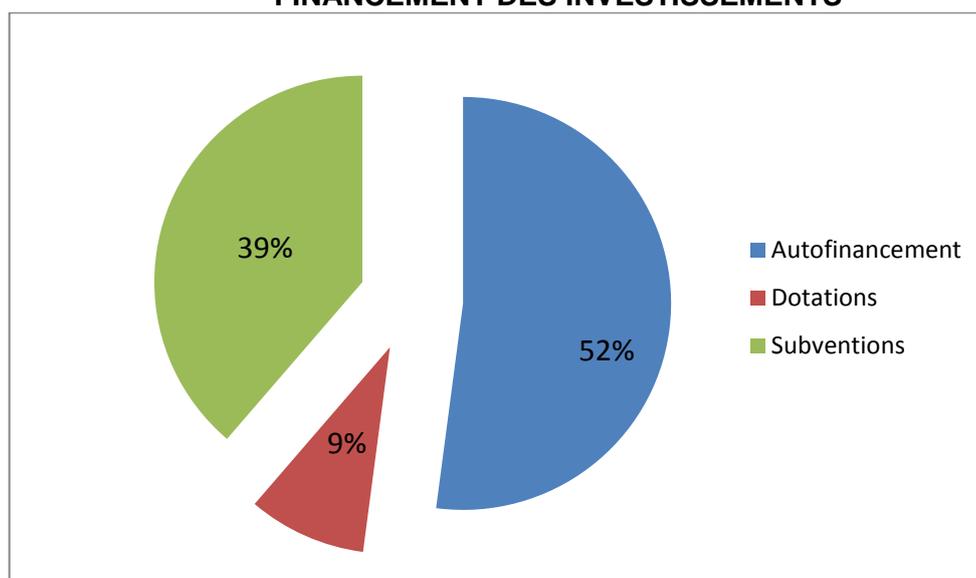
- La réfection de voiries :
 - fin des travaux Place Saint Jacques, rues adjacentes (rue Mireille, boulevard Gabriel Péri, boulevard Jean Jaurès)
 - fin des travaux ZI Nord (rue Paul Sabatier, avenue Lavoisier, rue Clément Ader).
 - Travaux rue de Poligny, rue Cassin / Gounod, trottoirs Jean Giono, PMR Stade Monnet, mur de soutènement cour maternelle Kraemer, aménagement de jeu de boules avenue du 8 mai, travaux ZI Cadesteaux
- La fin des travaux de la réhabilitation du Bastidon ainsi que de la cave oléicole et de la Place St-Jacques
- La modernisation de l'éclairage public
- La poursuite de la réhabilitation de bâtiments scolaires et communaux : travaux de peinture salles de l'école maternelle des Jardins, plafond salle d'honneur, placards Maison de la petite enfance.
- Fin des travaux de la première tranche de la vidéo protection.

B – RECETTES

TAUX DE REALISATION			
RECETTES REELLES	Crédits ouverts	Réalisé de l'année	Taux
Chapitre: 024 - Produits de cession	0,00 €		
Chapitre: 10 - Dotations Fonds divers Réserves	630 589,70 €	690 416,79 €	109,49%
Chapitre: 13 - Subventions d'investissement	4 147 978,53 €	2 903 148,70 €	69,99%
Chapitre: 16 - Dépôts et cautionnement	3 000,00 €	722,40 €	24,08%
TOTAL Recettes réelles	4 781 568,23 €	3 594 287,89 €	75,17%
RECETTES D'ORDRE	Crédits ouverts	Réalisé de l'année	Taux
Chapitre: 021 - Virement de la section de fonctionnement	2 468 064,49 €		
Opérations patrimoniales	3 550 436,12 €	3 550 436,12 €	100,00%
Ecritures d'ordre de section à section	581 423,32 €	581 423,32 €	100,00%
TOTAL Recettes d'ordre	6 599 923,93 €	4 131 859,44 €	62,60%
TOTAL RECETTES	11 381 492,16 €	7 726 147,33 €	67,88%

Le taux de réalisation au chapitre 13 atteint 70 %, en raison de recettes émanant du Département constatées en fin d'exercice 2014,

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS



Les dépenses d'équipement ont été financées en 2014 essentiellement par des subventions d'équipements partagées entre le Conseil Général, le Conseil Régional, la Communauté d'Agglomération et l'Etat ainsi que par des dotations. Aucun emprunt n'a été contracté cette année.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 février 2015.

Après en avoir délibéré et compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

▷ D'approuver le compte administratif de l'année 2014 du budget principal de la ville.

M. Le Rudulier résume ce rapport:

" Mes chers collègues,

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole sur le rapport présentant le compte administratif 2014. Pour être traditionnel, ce rapport n'en n'est pas moins essentiel.

En effet, intervenant avant le 30 juin de chaque année civile, c'est l'occasion, pour le conseil municipal, de mettre en débat la réalisation du budget primitif de l'année précédente.

Moins connu des Rognacais que le vote du budget, l'examen du compte administratif d'une collectivité publique est un temps fort et important de la vie démocratique locale. C'est l'occasion de mesurer la crédibilité d'un projet municipal. Car on peut tout promettre et peu tenir.

Alors, je ne reprendrai pas ligne à ligne les éléments de ce Compte administratif que vous avez entre les mains.

Comme vous l'aurez tous noté, il s'agit d'un Compte Administratif qui peut être qualifié d'excellent, dégageant un résultat positif sur l'exercice budgétaire en ce qui concerne le fonctionnement de plus de 2,1 millions d'euros, un excédent de fonctionnement cumulé de plus de 4,9 Millions d'€, permettant d'atteindre la somme de 5,7 millions d'euros en clôture de l'exercice au regard des deux sections budgétaires : le fonct et l'inv.

Force est de constater que l'on est loin, de tous les bruits qui ont couru autour d'une supposée faillite financière de la collectivité ou de gabegie en tout genre qui alimentaient les propos de campagne électorale. Pendant de longs mois, on a fait passer la majorité municipale pour des dépensiers inconséquents et des investisseurs d'inutile. Ce Compte administratif vient à point nommé pour rappeler la vérité.

Ceci nous aura permis de clôturer 6 années d'investissements exceptionnels à hauteur de 30 millions d'euros, au profit de la ville de Rognac et surtout de ses citoyens, en refusant tout recours à l'emprunt, toute augmentation de la pression fiscale et sans que cela ne grève notre capacité d'autofinancement. Ces très bons résultats, répétés depuis plusieurs années, n'ont été atteints que grâce à la parfaite maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, garante de notre capacité à assumer nos engagements dans l'avenir.

Pour preuve, les charges à caractère général, second poste par importance des dépenses de fonctionnement, connaissent une évolution de 1,37 % par rapport à 2013. Cela traduit un contrôle très maîtrisé de la dépense par l'ensemble des services que je remercie ici. Un important travail de rationalisation a donc été réalisé.

Pour être totalement exhaustif, il est également très important de noter que le principal poste en volume est le chapitre 012 « charges de personnel » qui évolue cette année de 5,71 % sont liés principalement à des causes exogènes tels que la réforme des rythmes scolaires, le reclassement des catégories C, la GIPA, les augmentations des charges patronales.

Néanmoins c'est un exercice réussi en dépit des mesures décidées nationalement alourdissant ce poste budgétaire grâce à un effort important de rigueur et de rationalisation qui a été réalisé notamment sur le recrutement de contractuels de remplacement et de renfort.

S'agissant de nos recettes de fonctionnement, celles-ci sont en léger recul de 1,40% mais n'altère que très légèrement le résultat de l'exercice. Par ailleurs, il convient de souligner que si les produits des services connaissent une évolution notable de + 8,4 %, c'est en particulier grâce à une augmentation conséquente de la fréquentation de nos structures municipales, notamment dans le domaine de la restauration scolaire et des structures jeunesse du fait d'une politique tarifaire très attractive et respectueuse des moyens contributifs de chaque famille Rognacaises.

Ce compte administratif est aussi la preuve d'une sincérité de prévision et d'une rigueur de gestion exceptionnelles. En terme de taux de réalisation des dépenses d'équipement, c'est-à-dire de pourcentage de réalisation acté par rapport aux prévisions affichées un an auparavant, nous sommes à près de 80 % des crédits inscrits sur les opérations individualisées. Les chiffres parlent donc d'eux-mêmes : nous avons fait ce sur quoi nous nous étions engagés.

Enfin et pour conclure, la ville de Rognac possède donc une structure budgétaire saine et dynamique que nous envie bien des villes de France de même strate.

La relative stabilité du niveau de nos recettes réelles de fonctionnement (-1,4 %) nous permet ainsi d'atteindre un niveau d'épargne plus que raisonnable (2,1 M d'€), et ce malgré une hausse de nos dépenses réelles de fonctionnement (+4,22%). Notre endettement nul à ce jour est plus qu'appréciable en période d'incertitude économique.

Notre Taux d'épargne, qui se situe à plus de 10 % des recettes réelles de fonctionnement semble également stabilisé à un niveau habituel pour la collectivité, ce qui témoigne là encore d'une gestion saine et rigoureuse qui nous permet d'envisager sereinement l'avenir.

L'ensemble des indicateurs à notre disposition, attestent donc s'il en était besoin, d'une gestion apaisée des finances de la collectivité dans leurs grands équilibres.

Nous sommes cependant conscients que la période qui s'ouvre devant nous sera délicate et qu'en dépit d'une gestion saine, nous devons aussi travailler à une plus grande sobriété dans notre fonctionnement comme dans la définition de nos projets d'investissement. J'aurais d'ailleurs l'occasion d'y revenir dans quelques instants à travers le débat d'orientation budgétaire.

Sobriété, stabilité de la pression fiscale, dégagement de nouvelles ressources ou de formes innovantes de financement, amélioration de la qualité du service rendu au public par la collectivité restent pour nous des piliers importants de notre doctrine budgétaire...

L'approbation du compte administratif 2014 est ainsi pour nous l'occasion de rappeler que si nous sommes dans une situation financière honorable, nous pouvons probablement encore progresser en matière de bonne gestion pour faire de Rognac une ville innovante et exemplaire en matière de finances publiques, et faire si ce n'est plus avec moins, mieux avec autant. Je vous remercie."

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstentions (Alain EGEA, Patrick MOLINO et procuration de Pierrette PUGLIESE, Corinne HERINGUEZ et procuration de Corinne LUCCHINI, Dominique DIDIER, Isabelle COLIER) et 25 voix pour.

6 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

Retour de Monsieur Le maire, qui reprend la présidence.

L'approbation du budget est un acte essentiel pour toute collectivité territoriale car il traduit en terme financier les choix politiques des élus. Le cycle d'élaboration du budget est rythmé par plusieurs décisions dont le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est de donner lieu à une information générale sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi, à cette occasion, les membres du conseil municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur commune.

En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'Ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales avec la présentation des engagements pluriannuels envisagés.

Le présent rapport est une synthèse destinée à introduire le débat d'orientations budgétaires 2015. Il s'articule autour de deux volets principaux :

- Le contexte économique et institutionnel,
- Les principales orientations budgétaires.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération qui prend acte de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire, afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales en la matière.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 février 2015.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ De prendre acte de la tenue du débat d'Orientations Budgétaires 2015.

M. Le Rudulier explique ce débat:

" Ce débat d'orientation budgétaire, préalable au vote du budget primitif est appelé à faire le point sur la situation financière de la Ville, comme sur ses priorités tant en matière de fonctionnement que d'investissement, se tient dans un contexte de vives tensions sur les finances des collectivités locales.

Ces vives tensions trouvent leur origine dans la décision de l'Etat de diminuer de 30% le montant des dotations qu'il leur verse pour la période 2014-2017. Ce sont pas moins de 28 milliards d'euros qu'elles ne percevront pas, qu'elles ne percevront plus, dont 15,8 milliards pour le bloc communal.

Cette ponction représente la contribution des collectivités locales au nécessaire effort de redressement des comptes publics.

Je dis bien nécessaire. Il ne saurait, en effet, être question de se soustraire à la réduction des déficits publics, ce mal qui frappe notre pays depuis maintenant plus de trente ans. Le sens de l'intérêt général, la volonté de ne pas laisser aux générations futures le soin d'assumer ce fardeau commandent d'agir. Là où le bât blesse, c'est au niveau de la participation demandée aux collectivités locales, de l'ordre de 25% de l'effort global, à comparer aux 9,7% que représente leur part dans les 2 000 milliards d'euros de dette publique.

Cette ponction aura, inévitablement, des répercussions sur l'investissement public, porté à hauteur de 70% par les collectivités, faut-il le rappeler, et donc sur l'économie et l'emploi, ainsi que sur le niveau du soutien qu'elles apportent, par exemple, au secteur associatif, ou encore sur le niveau et la qualité des prestations et services à la population. Le risque est réel d'un repli des collectivités sur leurs compétences obligatoires. Conséquence de cette diminution sans précédent des concours de l'Etat, nous perdons à Rognac en l'espace de deux ans, 2014 et 2015, plus de 600 000 euros de dotation globale de fonctionnement. C'est près de 1,2 millions d'euros en moins dans les caisses de la commune à l'horizon 2017.

Sur un budget de fonctionnement de l'ordre de 18 millions d'euros, nos recettes se trouveront ainsi affectées à hauteur de 6,6 % sur l'exercice budgétaire de 2017.

I. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Ainsi, au vu de ce qui précède, les efforts tendant vers l'optimisation des ressources existantes en matière de dépenses de fonctionnement doivent être poursuivis et une vision plus proche et plus détaillée des dépenses sera indispensable à cette démarche.

Les charges générales de fonctionnement

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. La tendance vers une baisse des charges courantes, déjà engagée en 2014 par le biais de l'objectif « 0% d'augmentation », sera renforcée en 2015. La rationalisation des dépenses par le biais de la mise en place de nouveaux marchés publics permettra d'effectuer de nouvelles économies.

Des axes de réflexion visant à compenser l'augmentation des charges d'énergies (notamment sur les frais d'électricité liés à l'éclairage public) sont à l'étude et de plus amples économies potentielles seront réalisables en fonction des choix qui seront retenus.

Parallèlement, la clarification de certains modes de gestions permettront de réviser à la baisse certains secteurs budgétaires tels que l'entretien des bâtiments communaux.

Par ailleurs, les dépenses de fin d'exercice destinées à améliorer artificiellement les taux de réalisation des dépenses de fonctionnement feront l'objet d'une vigilance toute particulière.

Ces mesures de renforcement des contrôles et d'affinement des objectifs financiers permettront d'anticiper l'impact de la diminution des recettes prévisionnelles pour les exercices 2016 - 2017. Aussi, les efforts demandés aux gestionnaires de crédits devront se poursuivre sur les exercices suivants afin de garantir l'équilibre budgétaire et préserver la bonne santé financière de la Ville.

Les premiers arbitrages budgétaires ont conduit à stabiliser, voire à diminuer sensiblement les crédits alloués au chapitre « charges à caractère général », pour être au plus près des besoins pour l'exercice 2015.

Dépenses de personnel

En ce qui concerne les dépenses de personnel de la Ville qui représente le premier poste budgétaire en fonctionnement de la collectivité, elles seront maîtrisées et ce malgré plusieurs facteurs externes et internes qu'il convient de détailler :

S'agissant des facteurs externes, c'est-à-dire des mesures nationales légales imposées aux collectivités :

- La revalorisation des grilles indiciaires des catégories C au 1er janvier 2015 conformément au décret du 29 janvier 2014 avec un impact financier de 100 000 € environ sur l'exercice ;
- L'augmentation du SMIC au 1er janvier 2015 qui impactera les contrats de droit privé et certains salaires de la fonction publique ;
- La GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat qui vise à compenser une éventuelle diminution du pouvoir d'achat des agents publics (fonctionnaires ou non titulaires), sous réserve de remplir certaines conditions ;
- Par ailleurs, les taux de cotisation des charges patronales continueront d'augmenter en 2015, phénomène qui est observé, je vous le rappelle, depuis le 1er janvier 2011.

S'agissant maintenant des facteurs propres à la collectivité :

- Notons d'abord le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui permet de mesurer l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents. Le GVT est déterminé en fonction des règles d'avancement définies par la collectivité (avancement d'échelon, de grade, promotion interne...) – il peut être estimé à 3 % annuel d'impact sur la masse salariale à effectif constant.
- Les recrutements prévus dans l'année pour des besoins saisonniers ou au titre de renforts de service
- Les frais d'assurance du personnel pour les risques statutaires (accident du travail...)

L'ensemble de ces indicateurs a été pris en compte pour définir l'état prévisionnel des dépenses de personnel en 2015. En matière de politique de ressources humaines, la Municipalité s'est assignée un triple objectif :

- Mettre au cœur de ses priorités la rationalisation des postes en réorganisant, en optimisant le fonctionnement des services et en clarifiant les modes de gestion de certains secteurs ;
- Ne pas remplacer systématiquement les départs d'agents, conformément à ce qui a été décidé dès le début de mandat. Les seuls remplacements réalisés seront ceux qui s'insèrent dans cette réorganisation des services.
- N'autoriser aucune création de poste en 2015, à l'exception des besoins ponctuels ou saisonniers comme pour le recensement de la population.
- Privilégier la mobilité interne pour mettre en adéquation les compétences des agents par rapport au profil des postes vacants
- Lutter efficacement contre l'absentéisme par des mesures incitatives et préventives
- Enfin et pour conclure sur ce point, les transferts de compétence à la Communauté d'Agglomération Provence actuellement à l'étude dans le cadre de la préparation de la future Métropole tels que la voirie communale, la propreté urbaine, l'éclairage public, les zones d'activités économiques pourraient avoir un impact non négligeable sur le budget au cours de l'exercice budgétaire.

Ainsi et globalement, vous l'aurez compris, les dépenses de personnel 2015 resteront stables par rapport à celles du budget principal 2014. Nous restons en effet très attentifs à garder notre masse salariale sous contrôle, en ne remplaçant pas systématiquement chaque départ à la retraite, en favorisant la mobilité interne, mais tout en demeurant tributaires de décisions qui nous échappent, que ce soit en termes de cotisations ou de revalorisation de carrières.

Les subventions au tissu associatif

L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations sera maintenue à périmètre constant. La municipalité est, et sera attentive à la situation de chaque association. Nous y reviendrons au moment du vote du budget en mars prochain.

Nous sommes conscients du poids et du rôle social du tissu associatif à Rognac. Nous le vivons comme une richesse. Mais il est clair que la collectivité n'a pas vocation à verser chaque année une subvention à une association dont les finances présentent des

excédents ou encore des déficits de nature structurels. Il n'y a pas d'automatisme. L'argent public doit être utilisé à bon escient. Là encore, c'est une question de transparence et d'équité.

La réflexion menée sur les méthodes et les critères d'attribution des dossiers de demande de subvention se poursuit avec notamment une analyse systématique de la situation administrative financière de chaque association. Cela devrait aboutir dans les prochaines semaines à un règlement financier en matière d'aides au tissu associatif qui vous sera d'ailleurs soumis dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, je rappelle à toutes fins utiles que l'accompagnement par la commune du secteur associatif ne se résume pas à un soutien financier. Il est complété par des avantages en nature accordés par la ville (prêt de salle, prestations des services municipaux en appui à l'organisation de leurs différentes manifestations, ...). Ce concours humain et matériel devra être évalué à travers des conventions d'objectifs et de moyens.

En dernier lieu et pour conclure sur ce chapitre budgétaire, nous continuerons bien évidemment à accompagner le CCAS par le biais d'une subvention d'équilibre répondant aux périmètres d'intervention de nos services sociaux.

Atténuations de produit

S'agissant maintenant des atténuations de produits, la commune sera redevable cette année encore, d'une pénalité dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU du fait que les objectifs triennaux en la matière n'ont pas été atteints. Le montant n'est à ce jour pas encore connu. Une somme de 200 000 euros a été provisionnée par prudence dans l'attente d'obtenir son évaluation précise sachant tout de même qu'un abattement de près de 190 000 euros doit être appliqué au vu des efforts portés dans le domaine de la production de logements sur le mandat précédent.

Prospective sur l'évolution du fonctionnement

La prospective en cours de réalisation sur le budget de fonctionnement pour les prochaines années, montre très clairement que l'autofinancement de la ville va diminuer très sensiblement et ce malgré, une politique de gestion très rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

Dans ces conditions, nous avons travaillé sur notre capacité d'investissement sans pression fiscale supplémentaire et une volonté forte de recourir à l'emprunt de façon très modérée dans les prochaines années.

II. Une politique d'investissement soutenue et adaptée aux capacités budgétaires

Ainsi, la maîtrise des dépenses de fonctionnement précédemment décrite s'accompagnera d'une grande prudence en matière d'investissement. Les projets d'investissement 2015 ont donc été évalués dans un cadre financier contraint. En effet, le rythme d'investissement des années passées n'est plus soutenable puisqu'à terme, notre capacité d'investissement sera impactée par les baisses de recette de fonctionnement liées principalement au désengagement de l'Etat et éventuellement aux impacts de la Métropole, quant à la révision à la baisse de l'attribution de compensation et à la suppression de la Dotation Communautaire Solidarité, et ce, sous réserve d'une stabilité du cadre national en matière de finances locales.

Pour une commune, l'investissement est non seulement indispensable pour maintenir la qualité de sa prestation à ses habitants, mais aussi pour stimuler le tissu économique local, source de richesses pour tous.

Malgré la conjoncture défavorable, il n'est pas impossible de conjuguer assainissement des finances locales, maintien de la pression fiscale au taux historiques de 2001 et réalisation d'un programme d'investissement soutenu et de bon niveau.

A cet effet, nous sommes en cours d'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement que nous allons harmoniser avec les capacités budgétaires constatées que nous vous présenterons au cours d'une prochaine séance du conseil municipal. Mais nous sommes déterminés à consacrer, pendant notre mandat, une enveloppe conséquente aux investissements pour notre ville. Le montant de cette enveloppe qui reste à déterminer avec précision permettra de soutenir l'économie locale tout en contrôlant le recours à l'emprunt.

La répartition par projet et le cadencement de réalisation de ces mêmes projets, à l'intérieur de cette enveloppe, n'est pas le propos du débat d'orientation budgétaire

d'aujourd'hui. Les choix de répartition seront arbitrés par le maire et les élus en charge des différents secteurs, en fonction des priorités et des besoins des Rognacais.

Néanmoins en ce qui concerne plus précisément l'année 2015, nous porterons nos efforts d'investissements dans plusieurs domaines, notamment :

Avec une forte intervention en matière d'entretien du patrimoine bâti, et plus précisément les structures scolaires qui ne font pas l'objet d'une réhabilitation lourde programmée

Également, notons la poursuite du plan pluri annuel d'amélioration de la voirie communale avec plus de 1,1 millions consacrés à cet effet

La mise en œuvre aussi de la deuxième phase de vidéo-protection

S'agissant en dernier lieu des projets à caractère pluriannuel dont leur mise en œuvre fera l'objet d'AP/CP, l'année 2015 mettra en lumière :

- L'acquisition du terrain pour la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie
- Le début des études liées d'une part, à la création d'une nouvelle école maternelle au niveau du groupe scolaire G. KRAMER et d'autre part, à la réhabilitation complète du centre de loisirs de la plantade afin d'améliorer les conditions d'accueil de nos enfants et faire face à l'augmentation croissante des effectifs.

Ainsi, comme vous pouvez le constater, cette adaptation de notre capacité d'investissement ne nous empêchera pas de mener à bien cette année encore des travaux importants d'entretien et de valorisation du patrimoine communal, de poursuite de l'embellissement de la ville, et d'amorce des grands projets structurants du mandat.

Un soin particulier sera également porté à la recherche d'aides financières pour mener à bien ces opérations, même si, là aussi, les possibilités s'amenuisent...

Chers Collègues,

Vous l'avez compris, nous entrons dans une période particulièrement contrainte, résultat pour une très grande part de décisions qui nous sont imposées.

Cette nouvelle donne exige des mesures difficiles que nous prendrons, en responsabilité, dès le budget primitif 2015 afin de conserver un service public local de qualité, de continuer à aménager la ville, à la rendre attractive, soit autant d'impératifs sur lesquels nous nous refusons à transiger.

Je vous remercie."

Mme Lambrechts prend, à son tour, la parole :

" Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif est le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une collectivité.

Un acte qui va engager et déterminer la vie du service public local et qui a donc des implications directes sur la vie quotidienne des Rognacaises et des Rognacais.

Nous devons établir un budget, dont l'unique objectif doit être, rappelons le : la réponse aux besoins réels de notre population, dans un contexte économique et social marqué par une crise qui s'approfondie.

Pour répondre aux critères Européens, et compenser en partie les 40 milliards d'euros de cadeaux fiscaux offerts notamment aux entreprises, les communes de France voient leurs dotations d'Etat amputées de 11 milliards d'euro d'ici 2017.

Ces largesses qui ne font l'objet d'aucune contrepartie, ont un effet pour le moins douteux sur l'emploi, avec un chômage qui frappe désormais 5,2 millions de nos concitoyens dont 831 Rognacais inscrits à Pôle Emploi.

Dans le même temps, les principales grandes entreprises ont versées 56 millions d'euros à leurs actionnaires sous forme de dividendes :

- C'est 6 milliards de plus que le plan de réduction des dépenses publiques annoncé par le premier ministre en avril dernier,
- C'est 3 milliards de plus que ce que l'Etat verse chaque année aux communes.
- C'est 5 fois plus que ce que l'on prend aux finances locales et donc aux habitants en termes de réponse à leurs besoins.
- C'est près de 60% de baisse de la DGF, soit pour Rognac une baisse de recettes d'environ 720 000 € par an ! soit 2 millions d'ici 2017.

Face à cette austérité imposée par l'Union Européenne et relayée par l'Etat, nous pouvons nous féliciter de l'ambition affichée localement de réhabiliter la voirie, les écoles, et la construction de la nouvelle gendarmerie.

Pour autant nous devons prendre en compte les trois tendances que l'on peut constater sur Rognac :

- L'évolution du taux de chômage à la hausse
- L'évolution de la population à la baisse (-4,06% depuis 2011)
- L'évolution des revenus par habitant qui eux sont à la hausse

Ces données nous montrent clairement que les foyers les plus modestes rencontrent des difficultés à rester dans notre commune :

- Difficultés liées au manque de logement social. Malgré les dernières constructions, Rognac est encore loin, très loin des 25 % exigés par la loi républicaine, dite loi SRU.
- Difficultés liées à l'emploi, vue la désindustrialisation du bassin d'emploi, au manque de perspectives aussi dans la fonction publique avec le recours de plus en plus généralisé aux salariés contractuels, qui bien que maîtrisés, n'en sont pas moins précaires.
- Difficultés également, quant au coût des transports en commun.

A mon sens, le futur budget 2015 doit avoir l'ambition de répondre notamment à ces difficultés.

Aussi, vous savez que j'approuve totalement la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale. Le budget des familles souffre déjà suffisamment de la stagnation des salaires et de la cherté du coût de la vie.

Pour résumer mon intervention, dans le ce contexte économique et social difficile et la mise en place, prochaine, de la métropole marseillaise, tout doit nous pousser à répondre rapidement et concrètement au « Vivre ensemble », à faire de Rognac une ville de coopération, de solidarité, une ville innovante, moderne et humaniste."

Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire.

7 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

RAPPORTEUR : MME HOUDAIS

Le Contrat Enfance Jeunesse est une convention d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caf et la collectivité. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Parce que 80% des femmes en âge de travailler exercent une activité professionnelle et doivent concilier vie familiale et vie professionnelle, les besoins en matière d'accueil des moins de 18 ans sont croissants. Ce Contrat Enfance Jeunesse permet donc de poursuivre le développement de l'offre d'accueil qui est devenu une des priorités pour la branche Familles de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les principaux objectifs de ce Contrat Enfance Jeunesse sont donc de favoriser un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis au regard des besoins repérés, d'apporter une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants, d'assurer un encadrement de qualité, de favoriser l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins ainsi que la mise en œuvre et l'évaluation des actions proposées, de proposer une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes et enfin, de contribuer à l'épanouissement et à l'intégration des enfants et des jeunes dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

La présente Convention a pour objet de déterminer l'offre de services adaptée aux besoins des usages et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre, de décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement et de fixer les engagements réciproques entre les signataires.

La présente Convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Enfance Jeunesse (P.S.E.J) pour la période de 2014-2017.

Les Actions Antérieures sont :

- MAC Le Petit Prince,
- ALSH Château de la Plantade,
- ALSH Le Maset,
- Séjours Courts.

Les Actions Nouvelles sont :

- RAM Planet Bébé LLM Vitrolles,
- MAF Le Petit Prince,
- Camps d'Ados,
- Séjours Courts 11-17 ans,
- Séjours Longs 6-12 ans,
- Coordination Contrat Enfance Jeunesse.

Concernant l'ensemble de ces actions, les critères d'évaluation fixés par la Caf et conditionnant le financement sont :

- Une tarification modulée en fonction des ressources,
- Le respect strict des agréments notifiés par les autorités compétentes et le respect des taux d'encadrement et de qualification des personnels,
- La transmission de l'ensemble des documents administratifs et comptables dans les délais impartis.

La présente convention prendra fin au 31/12/2017.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 février 2015.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver la convention d'objectifs et de financement « Contrat Enfance Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- ▷ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite Convention.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

8 : GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE REMPLACEMENT DE L'ENSEMBLE DES MENUISERIES EXTERIEURES ET LA MODERNISATION DES ASCENSEURS DES 90 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE LE MONTAIGNE EN FAVEUR DE LA SOCIETE DOMICIL ACTION LOGEMENT DU GROUPE UNICIL

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

Considérant la demande formulée par la société DOMICIL Action Logement du groupe UNICIL par courrier en date du 4 décembre 2014, tendant à obtenir la garantie de la commune pour un emprunt,

Considérant que cet emprunt concerne la mise en place d'un prêt PAM, destiné à financer les opérations d'amélioration et de réhabilitation des logements sociaux, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à hauteur de 45% du montant du prêt dont les 55% restants seront demandés à Agglopolé Provence,

Considérant l'intérêt communal à permettre les travaux de remplacement des menuiseries extérieures et la modernisation des ascenseurs des 90 logements de la résidence Le Montaigne,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 février 2015.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ Confirme son accord pour la garantie communale pour le remboursement de l'emprunt dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous :

	Prêt PAM
Montant total prévisionnel :	140 580 €
Montant à garantir :	63 261 €
Taux :	Livret A + 60 pb
Durée :	15 ans
Progressivité des annuités :	0%
Préfinancement :	0
Différé :	sans
Révisabilité des taux :	En fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

DOMAINE ET PATRIMOINE

9 : APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA POSTE CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN PARC CIDEX SUR LE DOMAINE PUBLIC

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Suite à un constat partagé avec la commune, La Poste a identifié des points sensibles dans certains quartiers nécessitant l'amélioration de l'accessibilité aux boîtes aux lettres.

Afin d'y apporter une solution, La Poste propose non seulement d'entretenir le parc CIDEX – boîtes aux lettres groupées – existant mais aussi de le développer en installant de nouvelles boîtes aux lettres groupées.

Ces équipements sont fixés sur le domaine public afin de faciliter l'accès aux services postaux et d'améliorer la qualité de vie (la pose de CIDEX est, par exemple, un critère de sélection du Conseil National Villes et Villages fleuris).

La pose et la fourniture seront faites gratuitement par La Poste. L'objectif est de rationaliser et de sécuriser les points de distribution du courrier.

Cette mise en place de boîtes aux lettres groupées sur le domaine public nécessite une autorisation de la commune qu'elle peut accorder à titre gracieux dans le cas d'une occupation par un service public et pour la poursuite d'un intérêt général.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver la convention entre la commune et La Poste concernant l'installation de nouvelles boîtes aux lettres groupées sur le domaine public à titre gratuit.
▷ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et documents à intervenir.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

10 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIERES 2014

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

En application de l'article L.2241-1 alinéa 3 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé chaque année à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire.

Ce bilan pour l'exercice budgétaire de l'année 2014, sera annexé conformément à la loi n°95-127 du 8 février 1995 au compte administratif du même exercice.

Les acquisitions, cessions et échanges réalisés pendant l'année 2014 sont les suivants :

I – VENTES

1 – Vente de la parcelle cadastrée section AI n°150

La commune a procédé à la vente de cette parcelle située dans le quartier de La Grande Bastide :

localisation	section	n°	contenance	Identité du cessionnaire	prix	Date signature de l'acte
La Grande Bastide	AI	150	171 m ²	Monsieur et Madame Djelali BOUKHLIFA	32 000 €	27 août 2014

2 – Vente des parcelles cadastrées section BX n°74 et 130

La commune a procédé à la vente de ces parcelles situées dans le quartier Canourgue :

localisation	section	n°	contenance	Identité du cessionnaire	prix	Date signature de l'acte
Canourgue	BX	74 et 130	2 197 m ²	Société PRB	65 910 €	26 septembre 2014

3 – Vente de la parcelle cadastrée section BL n°41

La commune a procédé à la vente de cette parcelle située boulevard Jean JAURES :

localisation	section	n°	contenance	Identité du cessionnaire	prix	Date signature de l'acte
Boulevard Jean JAURES	BL	41	4 m ²	Madame Sylvaine SANTONI	520 €	15 décembre 2014

4 – Vente de la parcelle cadastrée section AZ n°69

La commune a procédé à la vente de cette parcelle située Z.I. Les Cadesteaux :

localisation	section	n°	contenance	Identité du cessionnaire	prix	Date signature de l'acte
Z.I. LES CADESTEAUX	AZ	69	813 m ²	Madame Valérie ROCHEIL	70 000 €	23 décembre 2014

5 – Vente de la parcelle cadastrée section AD n°332

La commune a procédé à la vente de cette parcelle située Impasse des Pins III :

localisation	section	n°	contenance	Identité du cessionnaire	prix	date de l'acte
Impasse des Pins III	AD	332	11 m ²	Monsieur et Madame MARINI	1 €	30 janvier 2014

II - ACQUISITIONS

1 – Acquisition de la parcelle cadastrée section AT n°53

La commune a procédé à l'acquisition de cette parcelle située avenue de Sarragousse :

localisation	section	n°	contenance	Identité du cessionnaire	prix	date de l'acte
Avenue de Sarragousse	AT	53	21 m ²	Monsieur Robert TEISSIER et Monsieur Raymond TEISSIER	1 €	14 mai 2014

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

▷ D'approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières, ci-dessus présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 20 heures 30.

La Secrétaire de Séance,
Valérie MILLANCOURT

Le Maire,
Jean-Pierre GUILLAUME